



Communiqué de presse



Canicule : s'inscrire sur le registre communal pour se protéger en cas de besoin

Mercredi 17 juin 2020

La Ville de Saint-Herblain relance le "plan canicule".

Jusqu'au 15 septembre, les personnes les plus fragiles peuvent s'inscrire sur un registre communal et bénéficier de conseils et assistance, en cas de fortes chaleurs prolongées.

Le plan canicule, c'est quoi ?

Il se traduit notamment par la tenue en mairie d'un registre nominatif des personnes les plus fragiles, âgées, isolées ou porteuses d'un handicap et habitant la commune.

Le but est de leur apporter conseil et assistance si nécessaire en cas de fortes chaleurs prolongées.

En cas de canicule, les agents du CCAS contacteront par téléphone, les personnes inscrites, prodigueront des conseils, et pourront se rendre à domicile si nécessaire.

S'inscrire par téléphone

L'inscription sur ce registre est gratuite et se fait, soit par les personnes elles-mêmes, soit par un tiers (membre de la famille, représentant légal, professionnels médico-sociaux...).

Contact au CCAS : 02 28 25 27 95

Fiche pratique sur saint-herblain.fr

Contact presse

Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service communication
Tel : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr

